

### **1. Thèse du Département fédéral des affaires étrangères/Conseil fédéral : Les « Accords bilatéraux III » sont bénéfiques à la Suisse en matière de politique étrangère**

- La thèse et son postulat : « Plus c'est gros, mieux c'est »

- La politique de sécurité des trente dernières années comme contre-argument :

« Rapport Brunner » (1996) et Rapport SIPOL (1999)

### **2. Avantages potentiels**

- La Suisse n'a plus besoin d'être expliquée aussi souvent ni aussi longuement à l'étranger

- La Suisse entre dans un environnement où l'étatisme et une forme épistocratique de démocratie sont davantage la norme

### **3. Inconvénients probables**

- *DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS*

- Investissements nécessaires dans la défense nationale

- Réforme de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) / âge de la retraite

- Dette nationale